



Article 1 – Organisation

Les Amis Des Quais de Pauillac organisent la 3ème édition des 10 km des quais de Pauillac le Dimanche 27 Mars 2016 à Pauillac (33). La course est à Label régional, classante et qualificative pour les championnats de France 2016 à Langueux (le 16 Juin) et également support des championnats d'Aquitaine 2016 (port du maillot obligatoire).

Article 2 – Programme

Courses enfants de 0,5 (poussins :2005 à 2006) et 2,5 km (benjamins et minimes, né de 2001 à 2004) sur les quais de Pauillac.

Course sur route de 10 km (2 boucles de 5 km) ouverte aux handisports. (à partir de cadet, né en 2000 et avant)

Course sur route de 5 km. (à partir de minimes, né en 2002 et avant)

Manifestation limitée à 1 000 personnes.

Parcours longeant l'estuaire de la Gironde ainsi que plusieurs propriétés viticoles.

Article 3 – Formalités d'inscription

Pré-inscriptions et paiement uniquement en ligne sur le site <http://www.athle33.fr/Engagements/Pauillac>

Tarifs pré-inscriptions jusqu'au 24 mars 2016.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Frais d'inscriptions :

- Courses enfants gratuites

- Course des 10 km : 10 euros.

- Course des 5 km : 8 euros.

1€ de frais de transaction bancaire par dossard sera prélevé en supplément.

Inscriptions possibles le jour de la course (**sous réserve de dossards disponibles**) aux tarifs suivants :

- 12 € pour le 5 km

- 15 € pour le 10 km

En cas de non-retour de la puce électronique, il vous sera facturé la somme de 15 euros.

Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place

Dimanche 27 Mars 2016 en face de la mairie de Pauillac à partir de 8h00 (jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course).

Article 5 – Déroulement du programme

Courses enfants de 0,5 et 2,5 km à 09h30

Courses de 5 km et de 10 km à 10h00 (avec départ pour les handisports à 09h55)

Fermeture des épreuves à 11h30

Catégories mises à jour :

Course enfants 0,5 km : Poussins (nés en 2005 et 2006).

Course enfants 2 km : Benjamins (nés en 2003 et 2004) et Minimes (nés en 2001 et 2002).

Course de 5 km : Minimes (nés en 2001 et 2002), Cadets (nés en 1999 et 2000), Juniors (nés en 1997 et 1998), Espoirs (nés de 1994 à 1996), Séniors (nés de 1977 à 1993), Master 1 (nés de 1967 à 1976), Masters 2 (nés de 1957 à 1966), Masters 3 (nés de 1947 à 1956), Masters 4 (nés en 1946 et avant), Masters 5 (1936 et avant)

Course de 10 km : Cadets (nés en 1999 et 2000), Juniors (nés en 1997 et 1998), Espoirs (nés de 1994 à 1996), Séniors (nés de 1977 à 1993), Masters 1 (nés de 1967 à 1976), Masters 2 (nés de 1957 à 1966), Masters 3 (nés de 1947 à 1956), Masters 4 (nés de 1937 à 1946), Masters 5 (1936 et avant)

Article 6 – Ravitaillement

Deux ravitaillements disposés au 4ème km et à l'arrivée.

Un buffet froid sera offert aux participants préinscrits aux courses du 10 et du 5 km.

Article 7 – Chronométrage

Chaque arrivant des courses sera classé (pas de chronométrage pour les courses enfants).

Le chronométrage sera assuré par le Comité de Gironde d'Athlétisme (à l'aide de transpondeur placé sur la chaussure).

Il n'est pas prévu de chronométrage pour les courses « enfants ».

Article 8 – Respect de l'environnement

Le 10 km des quais de Pauillac est une épreuve qui se déroule sur la voie publique et de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

Article 9 – Responsabilité

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 10 – Droit à l'image

L'engagement au 10 km des quais de Pauillac implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours de la manifestation sera assurée par les « Sauveteurs Secouristes Français ».
Des commissaires assureront la sécurité du parcours. Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres et fléchage au sol par peinture éphémère.

Article 12 – Récompenses et classements

Récompenses :

Courses enfants : une médaille et un ravitaillement à chaque participant.
Course du 5 et du 10 km : une bouteille à chaque participant.
De nombreux lots seront décernés sur les podiums (bouteilles de vin, ...)

Classement :

Courses enfants : parcours non chronométré
Course des 10 km :
Remise des récompenses à l'issue de la course.
Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.
3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de cadets à vétérans 5) non cumulable.

Course handisports : trois premières femmes et trois premiers hommes. (uniquement sur le 10km)

Course des 5 km :

Scratch des 5 premiers et des 5 premières + les premiers et premières de chaque catégorie d'âge non cumulable.

Remise des récompenses aux coureurs sur le podium en face de la mairie de Pauillac.

Article 13 – Vestiaires/Douches :

Un vestiaire non gardé sera mis à disposition des coureurs (avec douches et sanitaires) au Stade Christian Fétis de Pauillac (adresse : allées Marines, 33250 PAUILLAC).

Fait à Pauillac, le 13 Janvier 2016.

GARDEY Laurie "Présidente"

